

son ordre qui pendant plus de deux cents ans, sans ostentation, sans réclame, exerçaient presque seuls la fonction éminemment philanthropique de sauveteurs dans les incendies.

Qui aurait jamais pu croire que les premiers pompiers de la ville de Paris eussent été des capucins ; c'est pourtant le témoignage que leur a rendu le roi Louis XV.

Madame de Sévigné, dans une lettre datée du 20 janvier 1671, faisant le tableau vivant d'un incendie dont elle avait été témoin, ajoute : « Des capucins pleins de charité et d'adresse travaillèrent si bien qu'ils coupèrent le feu. »

Une étampe que l'on peut voir à Paris et qui rappelle le grand feu qui faillit dévorer l'église de Saint-Sulpice, représente un capucin se recommandant à Dieu pour se préparer à son œuvre périlleuse.

Un tableau encore plus saisissant conservé au musée Carnavalet représente l'incendie du palais de justice en 1766. Les capucins accourent avec empressement au lieu du sinistre : ils sont munis de sceaux, de haches, d'échelles ; l'artiste a su mettre dans leurs traits un mélange indéfinissable d'ardeur et de placidité bien caractéristique de la charité surnaturelle qui enflamme les cœurs et donne à l'âme cette paix et cette tranquillité, fruit du devoir accompli.

Autre fait non moins significatif et qu'on chercherait en vain dans les histoires du temps : c'est le tribut annuel payé jusqu'à ces dernières années au couvent des capucins par la Comédie française pour services rendus par ces humbles religieux, dans un incendie dont le célèbre théâtre faillit être la victime.

D'après ces témoignages et plusieurs autres encore il est établi que pendant plus de cent ans, c'est-à-dire dans toute la durée du dix-septième siècle, Paris se reposait presque uniquement sur le dévouement des capucins